

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DIÉNAY**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt sept août, à vingt heures, se sont réunis, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire de Diénay, dûment convoqués le 23 août 2021.

Présents : Mesdames Marianne GOBERT, Stéphanie DALLO, Joëlle MASSON, Marie-Jeanne HUGUENIN, Sandrine LENEUF et Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Sylvain MARTEL et Julien CONRAUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Anne-Charlotte MICHAMBLÉ, Jean-Paul DIOTTE-FERNET,

Pouvoir : Anne-Charlotte MICHAMBLÉ à Marie-Jeanne HUGUENIN, Jean-Paul DIOTTE-FERNET à Sandrine LENEUF

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marianne GOBERT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 JUILLET 2021.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu du 2 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

Voté à l'unanimité

N° 22-2021 OBJET : DEMANDE DE CONSULTATION CITOYENNE SUR LE PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a demandé de modifier la question prévue pour la consultation citoyenne. En effet, l'autorisation pour la construction d'éoliennes n'est pas du ressort de la commune mais de celle du Préfet. Ce qui dépend de l'autorité communale est la location des terrains dédiés à cette implantation. Il faut donc modifier la délibération du 2 juillet comme suit :

Le Conseil municipal, sur la demande d'un cinquième des électeurs, décide de convoquer le collège électoral pour lui poser la question suivante, à laquelle il répondra par « oui » ou par « non » :

Un projet d'installation d'un parc de trois éoliennes, représentant une capacité totale de production de 16,8 MW maximum a été présenté par la Société VALECO, largement reconnue sur le plan national comme acteur des énergies renouvelables. Ce projet serait situé sur les parcelles communales C3 et C78 au lieu-dit « Bois de la Brosse ». Ce projet participe à l'effort demandé par l'Union européenne dans le cadre du combat contre le réchauffement climatique et de la réduction de l'utilisation des énergies fossiles en évitant l'émission de 21.000 tonnes de CO2 par an. En contrepartie de la location de ces parcelles, la commune recevrait, en l'état actuel du projet, une rétribution annuelle de plus de 90.000 €uros sur la durée du bail (30 ans).

Êtes-vous favorable à la location de trois parcelles d'environ 3.500 m² chacune à prendre sur les parcelles communales C3 et C78 pour l'implantation des éoliennes ? OUI ou NON ?

L'article L2142-3 du Code général des collectivités territoriales précise dans son dernier alinéa que la délibération qui décide la consultation citoyenne indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

La date de cette consultation, tenant compte d'un délai de deux mois pour recueillir l'avis du Préfet, et sous réserve de son accord sera fixée au dimanche 14 novembre 2021 de huit heures à dix-huit heures.

Les conditions de vote et de procurations sont celles prévues par les articles R 1112-1 à R 1112-17.

Un dossier d'information est disponible d'ores et déjà en Mairie.

Voté à l'unanimité

N° 23-2021 OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la commission d'appel d'offres pour les travaux de voirie 2021

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le rapport de la commission

Accepte l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 15 808.33€ ht pour les travaux de voirie 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à cette décision.

Voté à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Projet de compostage :

- Une deuxième session sur le compostage sera proposée le 25 septembre 2021.
- Il sera également possible de venir faire broyer ses végétaux au dépôt de bois les 18, 19, et 20 octobre 2021

Une information sera faite en temps utile.

Dispositif « Voisins vigilants » :

Suite à une décision du conseil du 27 septembre 2019, la gendarmerie a été relancée pour finaliser sa mise en place.

Nettoyage des abords du village :

Ainsi que nous l'avons fait de nombreuses fois, la prochaine journée de nettoyage sera organisée le samedi 16 octobre 2021 dans la matinée.

Une information spécifique sera faite également.

Marquage et signalisation au sol :

Il a été décidé de faire une action de rénovation des différents marquages au sol (passage piétons, bande d'arrêt au stop, etc...) soit par l'employé communal soit par le biais d'un marché COVATI.

Distribution de dictionnaires :

Le conseil municipal a décidé la distribution de dictionnaire Larousse 2022 à chaque élève entrant en 6^{ème} pour les encourager et les accompagner dans la poursuite de leurs études, ces derniers sont à retirer aux heures d'ouverture du secrétariat.

M. le Maire
André LIOTARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André LIOTARD', is written over a circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of the commune and the text 'Mairie de...' and '2020-2021'.